



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/1998/17/Add.4  
27 mars 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1998  
8-19 juin 1998, Genève  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR POUR 1997  
ET QUESTIONS CONNEXES

Additif

PROGRAMME D'ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN

RÉSUMÉ

Le présent rapport dresse le bilan des activités du Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien pendant l'année 1997 et porte sur la situation générale dans le territoire palestinien occupé, la stratégie, l'exécution et la situation financière du Programme, les principaux aspects opérationnels et le rôle de coordination du PNUD. Une recommandation concernant les mesures que devrait prendre le Conseil d'administration figure au chapitre VI.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. SITUATION GÉNÉRALE . . . . .	1 - 3	2
II. STRATÉGIE ET EXÉCUTION DU PROGRAMME . . . . .	4 - 6	2
III. SITUATION FINANCIÈRE . . . . .	7 - 10	3
IV. PRINCIPAUX ASPECTS OPÉRATIONNELS . . . . .	11 - 26	4
V. LE RÔLE DU PNUD DANS LA COORDINATION . . . . .	27 - 29	8
VI. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION . . . . .	30	9

## I. SITUATION GÉNÉRALE

1. L'année 1997 a été marquée essentiellement par l'impasse dans laquelle demeure le processus de paix au Moyen-Orient. Israël et l'Organisation de libération de la Palestine n'ont pu parvenir à un accord sur un retrait des forces de défense israéliennes de la Cisjordanie et les négociations sur le statut définitif, qui auraient dû débiter au milieu de l'année 1996, n'ont pas encore commencé. Au moment de l'établissement du présent rapport, à savoir début 1998, il semblerait que l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et l'atmosphère d'incertitude et d'instabilité qui en découle risquent de rester d'actualité.

2. En 1997, la situation économique dans le territoire palestinien occupé, bien qu'elle se soit quelque peu améliorée par rapport à l'année précédente qui s'était caractérisée par d'énormes difficultés économiques, a toutefois été décevante et certaines tendances économiques inquiétantes se sont fait jour. Même si le taux moyen de chômage a baissé légèrement, passant de 32,6 % en 1996 à 30,1 % en 1997, les salaires mensuels moyens réels ont diminué de 5,8 % et les dépenses réelles moyennes des ménages de 8,8 %.

3. S'agissant de la situation de la main-d'oeuvre dans le territoire palestinien occupé, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés estime que le nombre moyen de travailleurs des territoires palestiniens occupés se rendant sur leur lieu de travail en Israël chaque jour ouvrable est passé de 23 000 personnes en 1996 à 35 000 en 1997; cet accroissement est dû principalement au fait que le nombre de jours de fermeture des frontières (jours où les travailleurs n'ont pu entrer en Israël pour des raisons de sécurité) est passé de 82 en 1996 (29 % de l'ensemble des jours ouvrables) à 57 jours en 1997 (20 % des jours ouvrables).

## II. STRATÉGIE ET EXÉCUTION DU PROGRAMME

4. La stratégie du PNUD en ce qui concerne le Programme d'assistance au peuple palestinien a un objectif double : a) utiliser les ressources de base limitées allouées au Programme d'assistance de manière catalytique afin de mettre sur pied des programmes hautement prioritaires de renforcement des capacités qui sont par la suite soutenus et étoffés en grande partie grâce aux contributions volontaires des donateurs bilatéraux; et b) assurer la durabilité des programmes de renforcement des capacités à l'aide des structures de mise en oeuvre conjointes qui permettent d'allier les services à long terme et engagent la responsabilité des homologues de l'Autorité palestinienne et autres partenaires locaux d'exécution et les compétences techniques et administratives des responsables du Programme d'assistance et, par là même, d'adopter une approche souple favorisant à la fois le renforcement des capacités des homologues et des niveaux d'exécution élevés.

5. Les activités de programmation du PNUD concernant le Programme d'assistance se fondent également sur les stratégies et priorités de développement des institutions de l'Autorité palestinienne. Nombre de ces priorités n'ont été définies que récemment et figurent dans le Plan de développement de la Palestine (1998-2000). Conscient que ce plan aurait un rôle important à jouer dans l'orientation d'initiatives de développement nationales et internationales

tenant compte de priorités reconnues par tous, les responsables du Programme d'assistance ont participé à son élaboration, tant sur le plan technique en aidant les ministères d'exécution et institutions à formuler stratégies et priorités sectorielles qu'au dernier stade de sa mise au point en permettant au Ministère de la planification et de la coopération internationale de les harmoniser et de les unifier.

6. Les responsables du Programme d'assistance du PNUD ont récemment mis à jour et publié son cadre qui reflète la stratégie de programmation définie ci-dessus et les nouvelles priorités en matière de développement de l'Autorité palestinienne. L'ensemble des projets et programmes figurant dans le programme-cadre du PNUD (1998-2000) ont été incorporés dans le Plan de développement de la Palestine par l'Autorité palestinienne, soit en tant que projets indépendants, soit en tant qu'éléments de programmes plus vastes, reflétant ainsi la nature prioritaire des activités menées par le PNUD dans le cadre du Programme d'assistance dans le territoire palestinien occupé et l'intérêt que porte l'Autorité palestinienne à une utilisation continue des capacités d'exécution du Programme d'assistance du PNUD tout au long des années à venir.

### III. SITUATION FINANCIÈRE

7. Ainsi qu'en témoigne le niveau des contributions faites par les donateurs bilatéraux, la situation financière du Programme d'assistance du PNUD est restée satisfaisante en 1997, confirmant la tendance existant depuis le début du processus de paix fin 1993. Les contributions des donateurs bilatéraux en 1997 se sont élevées à 35 millions de dollars, contre 36 millions en 1996. Parmi les donateurs au Programme d'assistance du PNUD en 1997 ont figuré les Gouvernements japonais (22 millions de dollars), norvégien (5,1 millions de dollars), américain (3 millions de dollars), suisse (1,7 million de dollars), suédois (1,4 million de dollars), italien (1 million de dollars) et néerlandais (960 000 dollars). Conformément à leur stratégie de diversification et d'expansion des activités de renforcement des capacités, les responsables du Programme d'assistance du PNUD ont également négocié des accords avec deux nouveaux donateurs bilatéraux, les Gouvernements argentin et espagnol, qui ont fait des contributions au début de l'année 1998.

8. Le montant total des dépenses en 1997 s'est élevé à 33 millions de dollars [dont 31 millions pour les dépenses directement afférentes au Programme d'assistance et 2 millions pour les dépenses concernant des projets exécutés par des organismes comme le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Volontaires des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)]. Bien que le niveau des dépenses a été inférieur au maximum constaté en 1996, il s'est agi là de la confirmation de la tendance générale à la baisse à laquelle ont dû faire face tous les agents d'exécution et l'Autorité palestinienne l'année dernière. Il convient à cet égard de souligner que les problèmes entravent la mise en oeuvre du Programme, notamment les périodes prolongées de fermeture des frontières entre Israël et la Cisjordanie et la bande de Gaza (et en particulier la fermeture imposée en août et septembre 1997), ainsi que l'incertitude et l'instabilité nées de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix sont sources de graves préoccupations et

/...

un problème pour toutes les organisations opérant dans le territoire palestinien occupé, y compris le Programme d'assistance du PNUD. Malgré toutes les difficultés rencontrées, le Programme d'assistance demeure, avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction et la Banque mondiale, l'un des principaux agents d'exécution opérant dans le territoire palestinien occupé.

9. Pour ce qui est des sources de financement, le Programme d'assistance du PNUD s'est vu allouer 4 millions de dollars au titre de la rubrique 1.1.3 de l'objectif concernant l'allocation des ressources de base au milieu de l'année 1997. Au début de l'année 1998, ces ressources de base étaient entièrement programmées et des ressources supplémentaires de même provenance seront nécessaires au cours de 1998 pour poursuivre la stratégie de programmation de base du Programme d'assistance du PNUD. Ont également contribué au financement du Programme en 1997 le Fonds des Nations Unies pour la population, le FENU, le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme régional du Bureau régional du PNUD pour les États arabes, le Fonds japonais pour les femmes et le développement et l'Initiative du PNUD à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté.

10. Comme les années précédentes, le Programme d'assistance du PNUD a continué dans une large mesure à s'autofinancer en 1997, 70 % des coûts administratifs afférents aux bureaux et au personnel dans le territoire palestinien occupé ayant été couverts par les recettes provenant de l'exécution par le Programme d'assistance de projets financés par des donateurs. Les ressources humaines dont bénéficie le Programme et qui consistent surtout en techniciens, ingénieurs et programmeurs palestiniens hautement qualifiés ont été notablement renforcées grâce à l'appui fourni par un certain nombre de donateurs bilatéraux, notamment les Gouvernements danois, français, japonais, néerlandais, suédois et suisse dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires.

#### IV. PRINCIPAUX ASPECTS OPÉRATIONNELS

11. Le Programme d'assistance du PNUD a poursuivi en 1997 ses efforts en faveur d'un développement humain durable en soutenant la création de l'Institut palestinien pour le développement durable affilié à l'Université Bir Zeit. L'Institut partage avec le Programme d'assistance du PNUD le souci d'un développement humain durable dans l'ensemble de la société, le secteur public, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et la société civile.

12. Dans le cadre d'une initiative connexe, les responsables du Programme d'assistance du PNUD ont lancé en 1997 un projet devant faciliter la création d'une Commission sur la pauvreté en Palestine. En se fondant sur les travaux préparatoires entrepris en 1997, le Programme d'assistance et le Ministère de la planification et de la coopération internationale publieront la première étude sur la pauvreté en Palestine qui définira le seuil officiel de pauvreté d'après l'ensemble des multiples facteurs qui caractérisent la pauvreté dans le territoire palestinien occupé. Cette étude permettra à l'Autorité palestinienne

de réaffirmer l'importance qu'elle attache à l'élimination de la pauvreté et l'aidera à trouver les meilleurs moyens de lutter contre ce problème.

13. Le Programme d'assistance du PNUD a continué de soutenir plusieurs initiatives de développement intégrant hommes et femmes afin d'aider les décideurs, les organismes de planification et les organisations de la société civile palestiniens à formuler et mettre en oeuvre des politiques tenant compte des sexospécificités. Parmi les initiatives prises dans le cadre du Programme d'assistance du PNUD au cours de 1997 ont figuré : l'appui à la création d'un service de statistiques ventilées par sexe au sein du Bureau central palestinien de statistique; la sensibilisation aux sexospécificités dans l'ensemble du système d'enseignement palestinien et dans les programmes scolaires; la création d'un centre de développement destiné aux adolescentes rurales ayant abandonné leurs études; l'appui aux services chargés des affaires féminines des ministères de l'Autorité palestinienne; et la création d'un Comité interministériel de promotion de la femme.

14. Les principaux aspects du Programme relatif aux infrastructures et à l'environnement du Programme d'assistance du PNUD en 1997 ont été la mise au point d'un programme composite d'appui dans le domaine de l'environnement répondant à l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé; la poursuite du soutien apporté pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ainsi que des infrastructures sociales et combinant la remise en état et la construction d'infrastructures et l'appui au développement institutionnel et au renforcement des capacités des institutions palestiniennes de contrepartie; et la poursuite d'activités créatrices d'emplois, surtout au niveau des municipalités dont les besoins sont pressants.

15. Tout au long de 1997, le Programme d'assistance du PNUD a contribué aux efforts déployés par les Palestiniens pour renforcer les capacités locales dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement. Le Programme d'assistance du PNUD a joué un rôle essentiel dans le lancement du programme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le territoire palestinien occupé; ce programme a été pour l'Autorité palestinienne la première occasion de participer à des projets régionaux du FEM avec les pays voisins. En collaboration avec le FEM, des programmes portant sur la préservation de la diversité biologique, les économies d'énergie et la protection des terres humides ont été mis au point tout au long de 1997. Le Programme d'assistance du PNUD a également formulé à l'intention des autorités palestiniennes chargées de l'environnement un programme d'appui faisant appel à la participation communautaire dont la mise en oeuvre devrait commencer au début de 1998.

16. Le Programme de création d'emplois du Programme d'assistance du PNUD a porté principalement en 1997 sur l'amélioration des municipalités, notamment la remise en état et la rénovation des équipements collectifs tels que les centres destinés aux jeunes et aux femmes, les centres communautaires, les terrains de jeux, les dispensaires dans l'ensemble de la bande de Gaza; la réfection des routes à Gaza; l'aménagement de la "place de Palestine"; et la modernisation des bâtiments municipaux à Khan Younis. Plusieurs activités créatrices d'emplois ont également été entreprises conjointement avec l'UNRWA, notamment la construction et la modernisation de parcs et centres communautaires dans les camps de réfugiés de l'UNRWA. Les capacités techniques et administratives de

nombre de municipalités et institutions locales participant à ces travaux d'amélioration ont ainsi été notablement renforcées.

17. Un projet de développement communautaire a été lancé à Gaza en 1997 au titre du Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien pour aider les jeunes femmes et hommes connaissant de graves difficultés économiques et sociales. Une organisation palestinienne nouvellement créée, le Service de développement communautaire, facilite l'exécution du projet en choisissant les institutions locales compétentes et en leur apportant son soutien technique et financier. À ce jour, 11 organisations locales ont bénéficié du projet qui comporte un large éventail d'activités communautaires, notamment des cours d'enseignement professionnel et d'éducation des adultes, des campagnes de sensibilisation à l'importance de la santé communautaire et de l'environnement, et des séminaires culturels et éducatifs sur le rôle des femmes et l'autosuffisance. Le projet doit servir de base à l'établissement d'un programme de développement communautaire intégré sur l'ensemble du territoire palestinien occupé.

18. Autre nouvelle activité importante lancée au titre du Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien en 1997, la construction avec l'aide du Conseil économique palestinien pour la reconstruction et le développement, d'un musée des arts traditionnels à Gaza en n'utilisant que des matériaux de construction locaux (pisé, poterie et porcelaine de fabrication locale, etc.), ce qui démontre concrètement qu'il y a moyen de construire des bâtiments de faible coût. Le projet pilote vise à prouver que ces méthodes de construction sont non seulement viables, mais peuvent également rendre le prix des logements plus abordables. Les méthodes de construction utilisées nécessitent une forte intensité de travail, plus de 70 % des coûts représentant des frais de main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée.

19. Le Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien a étendu ses relations avec le Ministère de l'agriculture et renforcé la participation des organisations non gouvernementales à son programme de développement agricole. Les activités menées sont axées sur l'élaboration et la planification de politiques, la recherche, l'assistance technique et la formation des agriculteurs et la mise en valeur des terres grâce à des méthodes basées sur la main-d'oeuvre. Ces programmes ont été exécutés en coopération avec la FAO et le Service international pour la recherche agricole nationale. Parallèlement, de vastes programmes ont été lancés dans les domaines de la lutte contre la brucellose avec l'Organisation mondiale de la santé et du réaménagement des parcours, avec le Centre international de recherche agricole dans les terres arides. Ces deux programmes seront lancés au début de 1998.

20. La deuxième phase du programme de développement rural local, programme mené en partenariat avec l'Autorité palestinienne, le FENU et la communauté des donateurs, a été lancée en 1997. Initialement conçu comme programme de démonstration en matière de planification décentralisée et de financement du développement rural, le programme de développement rural local est à présent rattaché au Ministère des pouvoirs publics locaux et a étendu son rayon d'action à la Cisjordanie. On prévoit actuellement d'étendre encore le programme à deux nouvelles zones de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Tout comme d'autres activités du programme d'assistance au peuple palestinien, le programme de

développement rural local a été identifié par l'Autorité palestinienne comme l'un des programmes de développement prioritaires du plan de développement de la Palestine.

21. Dans le domaine du tourisme, le PNUD a, au titre de son programme d'assistance au peuple palestinien, apporté un appui au Ministère du tourisme et des antiquités en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines ainsi que la commercialisation, en apportant une aide et des conseils au Comité directeur de Bethléem an 2000 au titre d'une gamme d'activités prévues dans le cadre des manifestations devant se dérouler à cette date pour honorer la ville. Des projets ont été lancés en 1997 pour restaurer des parties de la vieille ville, y compris les artères principales et les places de marché qui seront visitées par des touristes et pour réparer la principale voie d'accès à la ville.

22. Dans le domaine du développement économique, le PNUD, toujours au titre de son programme d'assistance au peuple palestinien, a étoffé ses vastes programmes agricole et touristique (deux piliers de l'économie palestinienne) en continuant, avec la CNUCED, à aider le Ministère de l'industrie dans l'étude de faisabilité qu'il effectue sur la zone industrielle de Naplouse. Il a par ailleurs lancé en 1997 un programme visant à aider l'Association des usines de confection de Gaza à mieux promouvoir l'industrie textile.

23. Des progrès ont également été enregistrés en 1997 dans l'exécution du volet du Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien consacré à la saine gestion des affaires publiques et à l'administration publique. Quatre institutions de l'Autorité palestinienne ont bénéficié, dans le cadre de ce programme élaboré avec le soutien de la Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, à la fois d'une formation, d'une assistance technique et d'un capital d'amorçage; il s'agit de l'institut central de vérification des comptes qui procède à la vérification des comptes de tous les ministères et joue un rôle essentiel en assurant responsabilité et transparence au sein de l'Administration palestinienne; le Secrétariat du Cabinet, qui assure les services de secrétariat des réunions hebdomadaires du Cabinet du Conseil des ministres de l'Autorité palestinienne; le Conseil général du personnel, qui gère les politiques du personnel; et le Centre national d'administration publique, qui exécute les programmes de formation en gestion et en administration organisés à l'intention des fonctionnaires. Ces institutions jouent un rôle important dans la promotion de pratiques de saine gestion des affaires publiques au sein de l'Autorité palestinienne.

24. Plus de 100 agents de quelque 35 institutions et ministères palestiniens ont effectué des missions consultatives techniques pour le compte de différents ministères, universités et autres institutions de l'Autorité palestinienne dans le cadre du volet du Programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés financé par le PNUD au titre du Programme d'assistance au peuple palestinien. TOKTEN est devenu l'un des principaux moyens utilisés par le PNUD pour fournir des compétences techniques aux institutions palestiniennes et pour les aider à renforcer leurs capacités et à l'avantage de favoriser le resserrement des liens entre Palestiniens vivant dans le territoire occupé et ceux de la diaspora.

25. Deux projets de renforcement d'institutions exécutés au titre du programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien ont été menés à bien en 1997. Les travaux de construction des locaux du Centre informatique national de Gaza se sont achevés au début de 1997 et le Département de défense civile palestinien a reçu un soutien sous forme d'équipement et de formation.

26. Le programme des Volontaires des Nations Unies a continué à étendre ses activités en 1997 portant le nombre total de Volontaires des Nations Unies travaillant dans le territoire palestinien occupé à 26. Le nombre des volontaires nationaux qui est actuellement de 12 s'accroît. Les Volontaires des Nations Unies appuient notamment des activités de jeunesse, de protection de l'environnement, de promotion de la femme et de la paix par un réseau de centres de jeunes et de femmes. Des volontaires internationaux spécialisés y sont également détachés auprès de ministères de l'Autorité palestinienne pour aider au renforcement des capacités. Des volontaires nationaux et internationaux travaillant en équipe pour tirer le meilleur parti du transfert de connaissances dans le développement des sports, la planification urbaine et les systèmes d'information géographique participent à l'initiative Casques blancs des Volontaires des Nations Unies.

#### V. LE RÔLE DU PNUD DANS LA COORDINATION

27. Le PNUD a continué au titre de son Programme d'assistance au peuple palestinien à appuyer le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies chargé par le Secrétaire général de l'ONU de faciliter la coordination entre les programmes et organisations des Nations Unies présents dans le territoire palestinien occupé. Le Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien appuie le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, notamment en servant de secrétariat à plusieurs groupes de travail sectoriels établis sous l'égide du Comité de coordination d'aide locale pour promouvoir et coordonner les activités des donateurs, notamment dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, du développement du secteur privé et de la création d'emplois.

28. Outre qu'il fait directement appel aux compétences des organismes des Nations Unies dans le cadre de projets exécutés par la FAO, l'OMT et la CNUCED, le programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien participe de près aux activités et programmes de différents organismes des Nations Unies présents dans le territoire palestinien occupé. L'étroite relation de travail établie entre le Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien et l'UNRWA dans le vaste programme de création d'emplois témoigne de cette coordination. Le Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien en coopération avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies organise également la réunion de l'équipe spéciale des organismes et programmes des Nations Unies sur le rôle des femmes. De surcroît, compte tenu de la particularité de la situation du territoire palestinien occupé, le Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien apporte un soutien administratif et logistique (pour l'obtention de visas et de permis, le dédouanement et les remboursements de TVA) à 14 organismes des Nations Unies travaillant dans le territoire palestinien occupé.

29. En coopération avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, le Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien a étendu ses efforts

visant à renforcer les capacités palestiniennes dans les domaines de la coordination et de la planification du développement en 1997 en aidant le Ministère de la planification et de la coopération internationale à formuler le plan de développement de la Palestine qui a été examiné par les donateurs en décembre 1997 à la réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien a fourni six experts locaux et expatriés palestiniens pour aider le Ministère à définir des stratégies de développement sectoriel et des projets d'investissement prioritaires pour le plan de développement de la Palestine. L'Autorité palestinienne s'est vu octroyer un soutien supplémentaire au titre du renforcement de la planification du développement et des capacités de coordination grâce à un financement MCARB 1.1.3 (objectifs pour l'allocation de ressources de base) prévu pour l'élaboration de cadres stratégiques de coopération.

#### VI. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30. Le Conseil d'administration pourrait souhaiter :

1. Prendre note du document DP/1998/17/Add.4;
2. Encourager la communauté internationale des donateurs à relever ses contributions au titre du Programme d'assistance du PNUD au peuple palestinien et à continuer à tirer parti de ses capacités d'exécution, notamment dans le cadre des vastes programmes de renforcement des capacités qui ont été élaborés avec l'Autorité palestinienne dans des domaines tels que le développement humain, l'agriculture, la création d'emplois, le développement touristique, le développement rural, la bonne gestion des affaires publiques et l'administration publique.

-----